Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Mardi 02 février 2021 – Visio-conférence

Clubs et Compagnies présents : Antony (8 voix), Asnières-sur-Seine (6 voix), Bagneux (5 voix), Bois-Colombes (4 voix), Châtenay-Malabry (6 voix), Châtillon (7 voix), Chaville (8 voix), Colombes (5 voix), Rueil-Malmaison (9 voix), Saint-Cloud (5 voix), Sceaux/Fontenay-aux-Roses (6 voix), Suresnes (8 voix), Ville-d'Avray (7 voix).

Clubs représentés sans pouvoirs : Gennevilliers (7 voix),

Clubs et Compagnies absents : Boulogne-Billancourt (7 voix), Clichy La Garenne (5 voix), Garches (1 voix),), Issy-les-Moulineaux (12 voix), Le-Plessis-Robinson (7 voix), Nanterre (1 voix), Sèvres (5 voix), Villeneuve-la-Garenne (3 voix

Membres du comité présents :
Marie-France BRICARD, Edwige MEURINE, Nadine TOUREILLE, Odile SEGONDI, Odile VILLETTE, Christian DELOBELLE, Christophe DELCROIX

* * * * *

La séance est ouverte à 19h30. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer, les Présidents représentants les clubs étant porteurs de 80 voix sur 132 (quorum de 67 voix requis pour les élections de personnes).

Une minute de silence est observée à la mémoire des Archers disparus.

I : Rapport moral du comité pour la saison 2019—2020

Nadine TOUREILLE en sa qualité de Présidente donne lecture du rapport moral du comité, annexé au présent compte rendu, ainsi qu'un point sur l'arbitrage et les candidats en cours de formation pour le département.

La motion 1 est votée à l'unanimité des Présidents présents

Motion 1 : *L'Assemblée Générale approuve le rapport moral.*

II : Rapport financier 2019—2020

Marie-France BRICARD donne lecture du rapport financier pour la saison 2019-2020, annexé au présent compte rendu, qui dégage un résultat positif de 13367.45 €.

L'écart constaté entre le budget prévu et le résultat, est la conséquence d'un programme de formations moins conséquent qu'attendu compte tenu de la situation sanitaire, et surtout par le report de décisions d'investissement dans du matériel.

L'Assemblée Générale s'accorde sur la nécessité de mener une réflexion sur les investissements du Comité Départemental, pour employer nos ressources de manière efficace. La prise en charge à hauteur de 50 % les frais d'inscription des équipes engagées par les clubs ou compagnies sur la DIVISION DEPARTEMENTALE et le CHALLENGE 92 est maintenu.

La motion 2 est votée à l'unanimité des Présidents présents

Motion 2 : *L'Assemblée Générale approuve le rapport financier*

.

III : Budget prévisionnel pour 2021—2022

Marie-France BRICARD présente le budget prévisionnel pour la saison 2021-2022, annexé au présent compte rendu. Il est équilibré à 38800.00 €.

Ce budget prévoit de continuer à faire appel à des intervenants extérieurs pour nos formations quand cela est nécessaire, et de participer aux frais d'inscription en formation des Archers du

Département, même quand l'organisateur n'est pas le Comité départemental mais l'un des Clubs ou Compagnies. Il est intégré dans le budget d'utiliser une partie des fonds disponibles sur nos réserves pour l'achat ou la location d'un local pour le stockage du matériel appartenant au CD 92.

La motion 3 est votée à l'unanimité des Présidents présents

Motion 3 : *L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel.*

IV : Désignation de deux vérificateurs aux comptes

- Mathieu STEININGER
- Raphael STORA

V : Motion donnant pouvoir à la Présidente pour l'achat ou la location d'un local de stockage du matériel appartenant au CD92

Le document qui a été adressé aux Présidents de Clubs et Compagnies avant l'Assemblée Générale est annexé au compte rendu.

La motion 4 est votée à l'unanimité des Présidents présents

Motion 4 : *L'Assemblée Générale approuve la motion pour l'achat ou la location d'un local*

VII : Réponses aux questions posées par les Président(e)s des Clubs ou Compagnies (en annexe) à faire parvenir avant le 20 janvier 2021.

Pas de questions adressées dans les délais impartis.

VIII : Election du représentant à l'AG de la fédération le 20 mars 2021.

Un seul candidat : Guillaume PLUMAUGAT –

Guillaume PLUMAUGAT est élu à l'unanimité des Présidents présents

IX : Questions diverses

Que va-t-il être organisé par le Département et les clubs pour remotiver les archers - ? Voir avec les clubs pour organiser avec ceux qui ont des terrains en accès libre pour faire des mini-concours, des rencontres interclubs ou compagnies afin de remotiver les Archers.

Echange sur les difficultés rencontrées par les clubs pour faire tirer les débutants et les archers confirmés - :

Chatenay – tire dehors en fonction de la météo – débutants et confirmés –

Chatillon – arrêt complet depuis le mois d'Octobre

Asnières – possibilités de tirs sur le terrain extérieur –

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

* * * * *

La Secrétaire,

Edwige Meurine

La Présidente,

Nadine Toureille

COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIR A L'ARC DES HAUTS-DE-SEINE

Rapport moral pour la saison 2019 2020

Par Nadine TOUREILLE

Je vous remercie tous et toutes pour vous être connectés, ce qui va nous permettre de réaliser notre AG en visioconférence.

Bienvenue à toutes et tous et bienvenue aux nouveaux présidents qui nous rejoignent.

Je voudrais débuter cette AG par une pensée pour toutes celles et tous ceux qui ont étés touchés par ce virus, ceux qui malheureusement ont disparu et ceux qui ont étés malades ou ont été touchés par d'autres pathologies, mes pensées vont à leurs familles et à leurs amis et à leur attention nous allons respecter une minute de silence.

Merci

Tenue de l'AG : aujourd'hui nous n'avons pas à effectuer de vote pour une élection de personne, nous ne sommes donc pas tenus au vote à bulletin secret, pour le vote pour l'approbation des comptes et autres, nous vous demandons de voter par écrit dans le tchat et nous aurons les réponses de suite.

Cette année à été une année très spéciale à tout point de vue et nous n'avons pas un bilan énorme à faire et à présenter

Les effectifs : en 2019 il y avait 1668 licenciés

En 2020 1626

En 2021 1368

Avec 64% Hommes et 36 % femmes

Il y a 77% de renouvellement et 23 % de créations pour 2021

70% renouvellement et 30% de créations pour 2020

La saison a été une saison blanche, les différentes actions menées par le département ont été fortement impactées par la crise sanitaire.

Nous avons essayé de maintenir ce que nous pouvions en nous adaptant au fur et à mesure, merci aux clubs et Compagnies qui nous ont suivis avec des délais de réactions souvent très courts. Les stages perfectionnement ont été en partie annulés du fait de la crise sanitaire, nous avons proposé une priorité de réinscription et un tarif préférentiel aux archers qui n'ont pas pu finir leur stage, le problème se posera de nouveau pour la saison 2020 - 2021.

Nos entraineurs et formateurs travaillent à voir comment il est possible de compenser les dates n'ayant pu avoir lieu, avec une priorité pour finaliser les formations, les stages perfectionnement seront remboursés en partie si nous ne pouvons trouver d'autres dates.

Les concours départementaux Beursault, campagne, 3 D nature et TAE n'ont pu avoir lieu, nous espérons que cette année ils pourront se tenir, nous sommes en cours de finalisation pour les conventions avec les clubs qui veulent bien nous accueillir,

Les dates ci-dessous sont données à titre indicatif et seront à finaliser en fonction de la crise sanitaire

SPM n'a pas souhaité cette année organiser le départemental Beursault c'est Pontoise qui nous accueille le 18 Avril (plus peut être le 17)

Le CD Nature se fera à 25 Avril Draveil Sénart

Le Campagne sera à ORSAY le 23 Mai

Le CD 3D à VAUJOURS le 6 Juin

Le TAE extérieur à Antony 12/13 Juin

Le challenge et la DD se feront pour une étape à Sceaux et une à Suresnes

Le trophée des mixtes : saison 2019-2020 l'étape salle s'est déroulée à Sceaux Fontenay aux roses, l'étape extérieure à été annulée pour cause de crise sanitaire.

Pour la saison 2020 2021 nous faisons tout pour pouvoir maintenir les 2 étapes afin de permettre aux archers de participer à la finale nationale si elle est maintenue, l'étape à 18 mètres devait se tenir à Chatillon elle a été annulée si nous ne pouvons pas la reporter nous allons voir les possibilités pour l'organiser en petits groupes en extérieur comme le règlement nous y autorise.

Malgré que les clubs n'en fassent pas la promotion ce trophée amical rencontre un franc succès auprès des archers, comme il s'adresse entre autres à des débutants ce serait sympa de la part des clubs d'en indiquer l'existence à tous ceux qui peuvent y participer.

Coté arbitrage, malgré cette situation sanitaire compliquée nos candidats ont travaillé et nous avons cette année 3 nouveaux arbitres qui ont passé leur examen en Novembre

Hugues Bachelet de chatillon obtient l'option campagne (et va faire l'option cibles)

Flore Langelé du Plessis Robinson qui obtient l'option cibles

Isabelle Lindrec Gros d'Antony qui obtient l'option 3 D nature

Je leur tire mon chapeau car avec la crise sanitaire qui sévit, leur formation s'est éternisée et ils ont tous su garder leur motivation, bravo à eux ce n'était pas facile du tout.

Philippe pense repasser son option cible

Edwige Meurine et Claudine Lemaire se sont inscrites pour passer l'examen passerelle qui leur permettra d'être titulaire de l'intégralité de l'option cibles.

Didier Rapp part en province pour sa retraite mais nous avons le plaisir d'accueillir Franck Gally d'Asnières comme nouveau candidat, la région a anticipé sur la crise et a pris seulement 9 candidats, restera le problème qui s'est posé pour Hugues à savoir faire la partie pratique, vu qu'il n'y a pas de concours. Pour la session 2020 2021 la région a délégué à chaque département la réalisation de la formation (et ce n'est pas simple à organiser dans les délais impartis et avec la crise sanitaire croyez-moi), et on ne prend pas de nouvelles candidatures tant que la situation sanitaire ne s'est pas améliorée

Notre journée formation continue qui devait avoir lieu début octobre a été annulée du fait de la crise sanitaire, elle doit avoir lieu avant fin avril 2021 et je suis en train de l'organiser avec notre nouvelle PCRA Béatrice Gautrin qui penche pour une réunion en présentielle qui ne sera peut-être pas réalisable.

Vous allez prendre bientôt connaissance du bilan préparé par Marie France notre trésorière, vous y verrez que cette année le montant des subventions est de 13236€ soit par rapport à l'année dernière une augmentation de 7202.00€ montant que vous avons eu à cœur de vous redistribuer sous forme de réduction de la part départementale pour les néo licenciés qui se réinscrivaient et d'une aide en achat matériel d'autre part, pour vous aider dans cette période

difficile, nous allons voir à renouveler ces aides et nous aurons à cœur, dès que cela sera possible, de proposer formations, stages et rencontres ludiques pour que nos archers retrouvent le chemin des pas de tirs.

Nous travaillons à des rencontres ludiques pour les jeunes et les adultes, car si les compétitions extérieures peuvent être interdites dans un premier temps pour pourrons peut-être organiser des rencontres loisirs

Notre principale action à venir cette année sera la recherche d'un lieu de stockage pour enfin pouvoir répertorier, si besoin réparer, compléter par des achats notre stock de cibles et de chevalets pour que les Clubs et Compagnies qui le souhaitent puissent avoir à disposition des cibles pour organiser des concours sélectifs dominicaux, départementaux ou même régionaux.

A cet effet nous vous demanderons de voter pour ou contre la motion qui vous a été envoyée en pièce jointe avec la convocation, nous prendrons le temps d'en discuter, j'avais demandé lors de l'AG élective que vous me fassiez part de vos demandes et réflexions sur le sujet force est de constater que peu d'entre vous ont un avis sur le sujet.

Nous partons sur l'idée d'un double box, mais c'est une denrée rare et qui ne va être facile à trouver, le lieu idéal serait au centre du 92. Nous poursuivons en plus d'autres pistes, si vous avez des idées n'hésitez pas à nous en faire part et en tant qu'interlocuteurs privilégiés de vos mairies de nous aider dans ces recherches et de voir avec elles si vous pourriez obtenir des lieux de stockage municipaux, car ce sont les clubs et Compagnies qui peuvent avoir des réponses des mairies et non le département.

Quant aux demandes d'aides des archers pour des stages individuels en dehors des stages organisés par le département nous avons pris la décision d'en réduire fortement l'acceptation car l'année à venir va pour les clubs être une année fortement déficitaire en prise de licences, nous allons donc orienter nos aides pour les clubs afin de les aider à réduire le coût des licences, cependant nous essaierons d'organiser, pour l'ensemble des Archers du 92 des stages qui répondent à leurs attentes avec les formateurs qu'ils apprécient mais ce sera avec une organisation départementale et sur le territoire départemental ou de la ligue.

Vous avez dû voir l'appel à candidatures envoyé par la Commission Informatique, en effet comme vous nous l'avions annoncé certains membres ne poursuivront pas au-delà de l'AG 2022, il faut donc dès aujourd'hui trouver des bénévoles pour continuer et avoir le temps de les accompagner afin que la gestion du CD reste au département. Force est de constater que la demande qui vous avait été faite de promouvoir l'appel à candidature n'a pas été relayée, les réponses que nous avons eues l'ont été à la suite d'une publication sur FB et à un mailing envoyé par la Commission Informatique.

Je tiens à vous rappeler qu'en cas de vacance de bureau au niveau du département nous serons sous tutelle de la ligue et je peux vous informer que les départements limitrophes lorgnent du coté de notre pécule.

Je vais maintenant passer la parole à Marie France qui vous présentera la trésorerie.

Merci de votre écoute